



Dispositif d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques

Votre enfant a déjà un bilan attestant d'un trouble de l'apprentissage ou d'un autre trouble et peut bénéficier d'aménagements raisonnables?



Faites parvenir le plus rapidement possible une copie de ce bilan via le titulaire ou l'éducateur ou par Smartschool à Muriel Wielemans, coordinatrice de la cellule Phénix

Vous soupçonnez un trouble d'apprentissage ou un trouble associé et souhaitez des informations à ce sujet ?

*

Vous hésitez à demander les AR auxquels votre enfant a légalement droit?

*

Vous avez d'autres questions?



Posez-nous vos questions à la réunion des parents de rentrée ou prenez contact avec Muriel Wielemans via Smartschool

